

Paudex, le 16 juin 2026

Information à la population – Travaux à la Route de la Bernadaz

Mesdames et Messieurs les habitantes et habitants de Paudex,

Lors de sa séance du 26 mars 2026, le Conseil communal de Paudex a accepté à l'unanimité le préavis relatif à la sécurisation de la route de la Bernadaz ainsi qu'à sa mise en zone limitée à 30 km/h.

Ce projet, qui vise à renforcer durablement la sécurité des piétons et à améliorer la qualité de vie des riverains, n'a suscité aucune opposition, ni de la part de la population, ni de la part des services cantonaux consultés dans le cadre de la procédure.

Conformément aux informations communiquées dans le préavis, les travaux seront réalisés durant la période des vacances scolaires afin de limiter autant que possible les perturbations du trafic et des déplacements. En coordination avec les différentes entreprises mandatées, il a été décidé d'effectuer les travaux durant la semaine du 13 au 17 juillet 2026.

Nous sommes conscients que ces interventions entraîneront certaines nuisances temporaires pour les habitants et riverains concernés. La Municipalité tient d'ores et déjà à vous remercier de votre compréhension et à vous présenter ses excuses pour les désagréments occasionnés. Toutefois, les aménagements prévus répondent à des impératifs de sécurité routière et de protection des usagers les plus vulnérables, en particulier les piétons et les enfants.

Dans ce cadre, deux interventions nocturnes sont prévues durant les nuits du 13 au 15 juillet 2026, entre 22h00 et 05h00, notamment afin de procéder à la réalisation des marquages au sol de type damier ainsi qu'à la coloration des deux plateaux surélevés.

Ces travaux nécessiteront ponctuellement :

- la mise en impasse de certains tronçons ;
- ainsi qu'une fermeture complète au trafic de transit.

La Police, avec le soutien du service de la voirie, mettra en place une signalisation adaptée afin d'assurer la sécurité de toutes et tous et de garantir le bon déroulement des travaux. Nous invitons les usagers à respecter strictement la signalisation temporaire ainsi que les éventuelles directives données sur place.

Par ailleurs, la surface du trottoir située sous le tunnel de la Bernadaz fera également l'objet d'une réfection. Selon l'avancement du chantier, une circulation alternée ou une déviation pour les piétons et les véhicules motorisés pourra être instaurée par l'entreprise mandatée, en coordination avec les autorités de police.

La Municipalité remercie chaleureusement l'ensemble des habitantes et habitants pour leur compréhension, leur patience et leur collaboration durant cette période de travaux.

Nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos salutations les meilleures.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic  Le Secrétaire municipal 
Jean-Philippe Chaubert  Nicolas Chamorel